

Qu'est-ce que le Tiers-Ordre de Saint-Pie X ?

Publié le 11 mars 2021 · 8 min de lecture



La Fraternité Saint-Pie X offre aux membres de son Tiers-Ordre un bel instrument de sanctification et les associe dans le combat de la foi qu'elle mène, pour l'amour de l'Église et l'honneur du Christ-Roi.

Si nous voulons répondre à la question qu'est-ce qu'un Tiers-Ordre, on doit répondre avec saint Pie X : « Le Tiers-Ordre a été institué pour amener les Tertiaires à suivre, dans leur vie quotidienne, les préceptes de la perfection évangélique, pour offrir à l'imitation des autres l'exemple d'une vie chrétienne ».

Saint Pie X comme patron

Mgr Lefebvre écrit dans les statuts :

L'obtention de la sanctification aujourd'hui se réalise dans un monde qui s'y oppose par des erreurs et des hérésies subtiles, introduites dans tous les milieux catholiques sous le nom de modernisme.

Or, le pape saint Pie X a été béatifié pour avoir courageusement dénoncé ces erreurs modernes et montré l'exemple de la sainteté dans la fermeté de la doctrine, la pureté des mœurs et la dévotion au Sacrifice eucharistique.

Ce saint Pape est donc indiqué pour être le modèle des âmes désireuses de se sanctifier à notre époque.

Le Tiers-Ordre rattache à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Le Tiers-Ordre, animé du même esprit, attaché à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, est spirituellement pris en charge dans chaque District par un prêtre de la Fraternité.

Les aumôniers du Tiers-Ordre sont désignés par les Supérieurs des districts et approuvés par le Supérieur général. Les membres du Tiers-Ordre participent aux grâces de la Fraternité, acquises par les prières et les mérites de leurs membres.

L'esprit du Tiers-Ordre

Il est celui qui anime la Fraternité Sacerdotale, c'est-à-dire l'esprit de l'Église, sa foi vivante manifestée par toute sa Tradition, son magistère infaillible, exprimée et exposée dans le catéchisme du concile de Trente, dans la Vulgate, dans l'enseignement du Docteur angélique, dans la liturgie de toujours.

Esprit d'attachement à l'Église Romaine, aux papes, aux évêques, esprit d'obéissance aux autorités de l'Église selon leur fidélité à la finalité de leur charge, qui n'est autre que de répandre la foi catholique et le Règne de Notre Seigneur. Esprit de vigilance à tout ce qui peut corrompre la Foi. Dévotion tendre et filiale à la Mère de Dieu – selon l'esprit de saint Louis-Marie Grignion de Montfort –, à saint Joseph et à saint Pie X. Redécouvrir l'importance capitale du saint Sacrifice de la Messe et de son mystère pour y trouver le sens et la source de la vie chrétienne, d'une vie de sacrifice et de corédemption.

Le Tiers-Ordre donne un cadre à la vie chrétienne

Certes, la grâce est le moyen de sanctification par excellence et nous avons par elle tout ce qu'il faut pour devenir de parfaits chrétiens. Il n'en demeure pas moins que nous restons les « gestionnaires » de cette grâce. A nous de « réaliser » les dons de Dieu.

Le Tiers-Ordre par un programme de vie simple (la règle ou règlement) favorise le développement de notre vie chrétienne, en donnant des appuis stables sur lesquels nous pouvons construire l'œuvre de notre sanctification : la messe quotidienne ou 1/4 d'heure d'oraison, la

prière du matin et du soir, le chapelet chaque jour, la confession tous les 15 jours, servir Dieu en servant le prochain : la famille, la société... les jeûnes des quatre temps et des vigiles, rappellent l'esprit de pénitence nécessaire à tout chrétien ; vie d'oraison, communion, retraites, enracinent davantage les volontés et permettent de mieux prendre conscience de la perfection à laquelle attire la consécration.

Mais le Tiers-Ordre de Saint-Pie X fait plus : il ne se contente pas d'indiquer un code plus ou moins général de vie chrétienne, Mgr Lefebvre indique précisément comment se conduire en bon chrétien aujourd'hui dans la crise de l'Église et celle de la société, en fonction de nos devoirs d'état.

Esprit de vigilance à l'égard de tout ce qui peut corrompre la Foi : abstention de la télévision, respect des lois du mariage, choix des écoles vraiment éducatrices et traditionnelles, prudence dans les loisirs et les lieux de vacances, susciter et défendre le règne social de Notre Seigneur Jésus Christ dans la société, combattre le libéralisme et le modernisme, fléaux des temps modernes.

Le Tiers-Ordre élève la vie quotidienne dans le monde à l'état religieux

Les tertiaires quoique vivant dans le monde ont toujours été dans la pensée de l'Église assimilés aux religieux. Ils ne diffèrent pas essentiellement des autres ordres, mais ils s'en distinguent par leur manière spéciale de poursuivre un but identique. Le tertiaire comme le religieux est en effet un consacré.

Déjà le chrétien par le baptême se retrouve consacré, élevé à la vie surnaturelle sans aucun mérite de sa part, par pure bonté de Dieu.

Il est convenable que le baptisé actualise cette consécration, ce don de Dieu qu'il a reçu. Mais ces consécérations ne vont pas plus loin...

Souvent, en fait, notre raison est trop raisonnable, notre amour n'est pas assez grand, pas assez fort. Souvent, il nous manque cet enthousiasme de la volonté, le « grain de folie » dont parle saint Paul.

C'est le but de la consécration FORTE : de consacrer pour toujours par un acte personnel notre volonté au culte de Dieu. Ce don complet de foi est l'acte le plus parfait de la volonté humaine : c'est la consécration religieuse par excellence. C'est le dénominateur commun des professions religieuses et du Tiers-Ordre. On ne peut pas aller plus loin dans le don de la volonté considéré en lui-même. Le tertiaire fait donc la même donation que le religieux il donne sa volonté. Le Tiers-Ordre est donc un Ordre religieux, véritable et proprement dit qui tout en consacrant le fidèle dans le plus grand état de perfection qui existe, lui laisse sa vocation familiale et sociale dans le monde où le Seigneur veut le voir persévérer.

Comme le religieux, le tertiaire, consacré à Dieu est placé dans un état stable de charité parfaite « pour convertir toutes ses actions et tous ses actes de vertu en autant d'actes de charité parfaite il

suffit, dit saint François de Sales, *de former une fois dans notre vie, l'intention de les faire pour plaire à Dieu parce qu'il est la bonté infinie. Cette résolution (cette consécration) exercera par la suite son influence sur tout le reste de notre vie...* » Chaque acte quotidien a donc cette valeur inouïe d'être consacré à Dieu – donc fait par amour pour Dieu comme les religieux dont les tâches les plus humbles sont transfigurées par l'héroïque donation de leur profession perpétuelle.

Le Tiers-Ordre est un ordre religieux, mais qui par une innovation, ne comporte aucun vœu, de religion. Pas de vœu, comme les religieux mais un règlement de vie qui tient lieu de règle de sanctification à l'instar de vœux. Il répugne à préciser que l'engagement au Tiers-Ordre n'étant pas un vœu, il n'engage pas sous peine de péché. Toujours le tertiaire réalisera l'exigence de son engagement qu'il a fait une fois pour toutes devant le tabernacle ouvert...

Cet acte qui engage toute la vie se prépare avec soin et Mgr Lefebvre prévoit un postulat d'un an au cours duquel le futur tertiaire s'exerce à pratiquer les règles qui actualiseront sa consécration à Dieu.

Communication de biens

Le Tiers-Ordre communique à chaque membre les fruits et les mérites accumulés par l'Ordre. Toute une chaîne spirituelle s'établit ainsi entre les membres et vivifie l'œuvre toute entière par une communication particulière des fruits et des mérites accumulés dans la Fraternité. Comme est riche cet échange de biens, expression spécifique de la communion des saints ! Ainsi, dans la mesure même de ses efforts, en se sanctifiant, le tertiaire participe à l'accroissement de grâce et de charité des autres membres de la Fraternité, et en est lui-même vivifié et sanctifié.

A sa place, dans la fidélité à son devoir d'état, il aura à cœur d'aider les prêtres par son dévouement dans les prieurés lorsque cela sera possible mais aussi de les soutenir par ses prières et ses sacrifices offerts pour eux. En retour, la Fraternité Saint-Pie X fait participer les membres de son Tiers-Ordre aux mérites qu'elle obtient aux prières et aux suffrages qu'elle élève vers le ciel chaque jour. Le tertiaire fait partie de la grande famille de la Fraternité Saint-Pie X.

La Fraternité Saint-Pie X offre ainsi aux membres de son Tiers-Ordre un bel instrument de sanctification et les associe dans le combat qu'elle mène, pour l'amour de l'Église et l'honneur du Christ-Roi, dans la fidélité à la Tradition catholique.

Source : laportelatine.org/spiritualite/quest-ce-que-le-tiers-ordre-de-saint-pie-x-2

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France